



Sauveteur Secouriste du Travail

Objectifs :

- Permettre aux entreprises de se conformer au code du travail (R4224-15, R4224-16).
- Former les salariés aux gestes de premiers secours.
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui relayer l'information dans l'entreprise.
- Concourir à la mise en place de mesures de préventions.

Prérequis:

- Tous les salariés de l'entreprise.

Durée :

- Formation initiale SST : 14h par groupe de 4 à 10 personnes.
- Maintien et actualisation des connaissances SST : 7h par groupe de 4 à 10 personnes.

Méthode pédagogique :

- Alternance d'apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation.

Validation :

- Evaluation certificative des stagiaires.
- Attestation de fin de formation.
- Valable pendant 24 mois.

PROGRAMME :

SITUER LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL DANS LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession.
- Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail.
- Connaître le cadre juridique de son intervention.

PROTEGER

- L'alerte et la protection des populations.
- La phase d'analyse.
- La phase d'action.

EXAMINER

- Déterminer le résultat à atteindre et les actions à mettre en œuvre pour maintenir la victime en vie ou éviter une aggravation.

FAIRE ALERTER OU ALERTER

- Transmettre selon l'organisation des secours de l'entreprise, les informations nécessaires pour permettre une intervention efficace.

SECOURIR

- Savoir gérer un malaise et la perte de connaissance.
- Savoir gérer les plaies et les traumatismes.
- Savoir gérer les brûlures.
- Savoir gérer les hémorragies.
- Savoir gérer les obstructions des voies aériennes.
- Savoir gérer l'arrêt cardiaque.